

- (1) Éviter, autant que possible, les subventions aux seules fins de créer une activité temporaire ou de soutenir indéfiniment des industries peu productives ou des professions en voie de disparition;
- (2) Encourager la formation d'agglomérations efficaces d'activité (pôles de croissance) dans les diverses régions afin d'assurer de plus grandes économies d'échelle, les marchés plus étendus et de meilleurs réservoirs de talents, et d'éviter les éparpillements et la dispersion inéconomiques de l'activité;
- (3) Prendre, à l'égard des investissements dans l'équipement social, des décisions fondées sur une étude appropriée du rapport entre les avantages économiques et sociaux futurs et les montants en cause;
- (4) Reconnaître l'urgence de mettre à la disposition des gouvernements des régions à faible revenu, soit directement, soit par l'entremise d'organismes fédéraux appropriés, de nouvelles ressources financières, afin de les aider à briser le cercle vicieux constitué par une faible productivité, de faibles revenus, de faibles recettes gouvernementales et de faibles placements dans les services stimulateurs de la croissance nécessaires pour améliorer la qualité et accroître l'efficacité d'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles, en particulier l'instruction, la formation professionnelle, la recherche, la santé, les services de transport, la mise en valeur des ressources, le développement industriel et l'établissement de marchés plus étendus;
- (5) Assurer une étroite coordination, à tous les niveaux de gouvernement, dans la formulation et la mise en vigueur de politiques et de programmes cohérents de développement régional. Cette nécessité est particulièrement impérieuse du fait de l'existence d'un grand nombre de programmes et de politiques visant le développement régional, mis en œuvre par les provinces ou par l'entremise de certains organismes fédéraux comme l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique, l'Agence de développement régional et l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles;
- (6) Éviter toute mesure restrictive mal conçue et tout morcellement inapproprié de nature à entraver le libre mouvement interprovincial des marchandises, des capitaux, des travailleurs et des entreprises. Pour atteindre simultanément le double objet d'une croissance plus satisfaisante dans chaque région et d'une expansion rapide de l'économie nationale à l'avantage de tous, les mesures de ce genre doivent être évitées.

Selon le Conseil, «il est manifeste que la réduction des disparités interrégionales de revenu et la réalisation d'un meilleur équilibre interrégional de la croissance économique comportent des tâches immenses, urgentes et extrêmement difficiles. Plusieurs décennies d'expérience ont démontré que ces tâches ne peuvent pas être accomplies par des dépenses faites sans méthodes cohérentes, par des expédients superficiels, des travaux improductifs et de simples transferts de revenus. Les politiques et programmes appropriés devront être formulés dans un cadre cohérent à long terme et appliqués avec un souci constant des véritables problèmes fondamentaux en cause».

Dans son *Troisième exposé annuel*, le Conseil a examiné le rendement économique des diverses régions au cours de la période d'expansion générale qui a commencé en 1961. Il a constaté que les heureuses conséquences de cet essor vigoureux et prolongé ont été très largement réparties d'un littoral à l'autre du pays. Toutes les régions ont participé à la croissance du revenu et au relèvement du niveau de vie, et toutes ont réalisé des taux de croissance par habitant beaucoup plus élevés que leur taux traditionnel. L'augmentation de l'emploi et la réduction du chômage ont été généralisées. L'essor des investissements s'est étendu à toutes les régions et l'expansion des services provinciaux et municipaux a été considérable. Toutefois, de tous les faits, celui qui présente le plus d'intérêt est ce mouvement de rapprochement que l'on a cru constater dans le revenu gagné par personne employée dans les diverses régions, et qui indiquerait une certaine atténuation des grandes disparités interrégionales en matière de productivité. D'autre part, il est manifeste que la diversité même du pays a aussi entraîné de grandes différences dans la forme et le rythme d'expansion des diverses régions. En résumé, on peut dire que ce sont les deux régions les mieux pourvues de revenus, l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont connu les progrès les plus considérables et les plus diversifiés. Une croissance de grande ampleur du revenu global et de l'emploi a permis à ces provinces de conserver la forte avance qu'elles avaient sur le reste du pays.